



DERNIERE SEMAINE POUR DEMANDER LA BOURSE DE COLLEGE

publié le 12/10/2020

Pour les retardataires,

Il est encore temps de demander une bourse de collège "papier" jusqu'à jeudi 15 octobre. Vous devez nous fournir l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019. Vous trouverez en annexe le document que vous devrez compléter.

Document joint

 [cerfa_12539-10-2](#) (PDF de 543.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.